

Michael Tiampati



Au Kénya, les peuples qui s'identifient au mouvement autochtone sont principalement des pasteurs et des chasseurs-cueilleurs, ainsi que des petites communautés de pêcheurs et des petites communautés agricoles. On estime que les pasteurs représentent 25% de la population nationale, tandis que la plus grande communauté individuelle de chasseurs-cueilleurs compte environ 79 000 personnes. Les pasteurs occupent principalement les terres arides et semi-arides du nord du Kénya et vers la frontière entre le Kenya et la Tanzanie au sud. Les chasseurs-cueilleurs comprennent les Ogiek, Sengwer, Yiaku, Waata, Awer (Boni). Tandis que les pasteurs incluent les Turkana, Rendille, Borana, Maasai, Samburu, Ilchamus, Somali, Gabra, Pokot, Endorois et d'autres. Ils sont tous confrontés à l'insécurité foncière et aux ressources foncières, à une mauvaise prestation de services, à une faible représentation politique, à la discrimination et à l'exclusion. Leur situation semble s'aggraver chaque année, avec une concurrence croissante pour les ressources dans leurs régions.

Les femmes autochtones du Kénya sont confrontées à des contraintes et des défis sociaux, culturels, économiques et politiques multiformes. Premièrement, en appartenant à des peuples minoritaires et marginalisés au niveau national; et deuxièmement, par des préjugés culturels sociaux internes. Ces préjugés ont continué à priver les femmes autochtones de l'égalité des chances de sortir du marasme des niveaux élevés d'analphabétisme et de pauvreté. Cela les a également empêchés d'avoir une voix pour informer et influencer la gouvernance culturelle et politique et les politiques et processus de développement, en raison des relations de pouvoir inégales aux niveaux local et national.

Le Kénya n'a pas de législation spécifique sur les peuples autochtones et n'a pas encore adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et ratifié la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cependant, le Kénya a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD), la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC). Le chapitre quatre de la Constitution kényane

contient une déclaration des droits progressiste qui fait du droit international un élément clé des lois du Kenya et garantit la protection des minorités et des groupes marginalisés. En vertu des articles 33, 34, 35 et 36, la liberté d'expression, les médias et l'accès à l'information et à l'association sont garantis. Cependant, le principe du Consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) reste un défi pour les peuples autochtones du Kenya bien que la Constitution garantisse la participation de la population.

Evènements en 2019

«Huduma Namba» : une bénédiction ou au contraire une énième malédiction pour les Peuples Autochtones du Kenya ?

Au début de l'année 2019, le Gouvernement du Kenya a inauguré un coûteux projet (pour un montant de 6 Milliards de Shillings Kényans – Soit environ 59 Millions de Dollars américains) : le « Système National de Gestion de l'Identité Intégrée » (NIIMS), programme communément appelé « Huduma Namba » ou encore « Numéro en Service ». A grand renfort de battage publicitaire, le NIIMS tente ainsi de faire la démonstration de l'utilité pour chaque résident kényan d'avoir un numéro unique qui contiendra au sein d'une carte d'identité digitale l'ensemble des informations le concernant. Selon le Gouvernement du Kenya, la carte NIIMS constituera un outil particulièrement efficace de planification, de fourniture de services sociaux ainsi que d'allocation des ressources pour les projets de développement. Les Peuples Autochtones du Kenya, tels que les peuples pastoraux, sont enfermés dans une tout autre réalité, où les jeunes gens ainsi que, d'une façon générale, quiconque dans la communauté, qui entreprennent des démarches en vue de l'obtention des documents prouvant leur identité – tels que la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire, la carte nationale de sécurité sociale, la carte nationale d'assurance hospitalière, le numéro personnel d'identification kényane relatif à l'impôt sur le revenu, etc. – doivent recourir à des processus fastidieux et souvent vexatoires de recherche, au travers desquels il leur est demandé de prouver leur citoyenneté kényane au-delà de tout soupçon. Ces processus exploratoires sont le plus souvent jalonnés d'une multitude d'obstacles auprès de l'administration locale, en particulier des chefs locaux, voire des Anciens, et des institutions telles que les hôpitaux, les écoles et les agences de sécurité (police et renseignements généraux). Conséquence : les membres des communautés autochtones finissent par abandonner de guerre lasse sans avoir obtenu le moindre document ou la moindre carte.

La question est donc de savoir si « l'Huduma Namba » parviendra à gommer ces processus interminables d'investigation et ces pertes de temps, en particulier concernant les Peuples Autochtones. De nombreuses communautés autochtones du Kenya, résidant dans des régions excentrées et marginalisées, n'ont guère fait partie, durant de très longues décennies, des campagnes officielles telles que l'éducation, les recensements nationaux, l'instruction civique, les élections et la santé publique. Pour elles, encore aujourd'hui, le processus d'acquisition des documents d'identification les plus courants, un droit pourtant imprescriptible pour tout Kényan quel qu'il soit, demeure toujours une expérience traumatisante. Par conséquent, l'on craint que le processus d'obtention de l'« Huduma Namba », la carte d'identité digitale, ne continue d'être un processus particulièrement harassant et problématique pour les Peuples Autochtones du Kenya.

Le projet « Huduma Namba » semble être sous l’emprise d’une impulsion et d’un battage publicitaire sans précédent, orchestrés par la Présidence, et pose un certain nombre de questions graves et justifiées de la part des Peuples Autochtones. La principale inquiétude soulevée par ces derniers est que l’ensemble du processus leur apparaît comme contreproductif dans la mesure où il deviendra obligatoire de présenter sa carte NIIMS avant toute participation à ce qui est décrit dans les médias comme devant être la vie ordinaire et la démocratie, et aussi bien sûr pour obtenir un passeport, un permis de conduire – ou pour le renouveler -, agir sur les marchés financiers, s’enregistrer pour se doter d’un simple numéro de téléphone portable, s’acquitter de ses impôts, se marier légalement, voter, ouvrir un compte bancaire, obtenir le branchement d’une ligne électrique, s’inscrire dans une école publique ou encore avoir accès à un service de santé publique.

Le projet de loi « Huduma Namba » de 2019 impose de lourdes peines, avec des amendes allant de 10.000 à 50.000 Dollars et des peines de prison de 1 à 5 ans pour quiconque s’aviserait de se lancer dans une activité sans détenir une carte « Huduma », de forger une fausse carte, ou encore omettrait d’enregistrer les naissances et les décès dans un délai de 30 à 90 jours. Ces mesures punitives ont été décrites par l’organisation phare des droits de l’homme : Amnesty International, comme étant « parfaitement inutiles et disproportionnées par rapport à la nature des infractions. »

Les Peuples Autochtones ont par le passé été très largement les victimes de décisions prises sans aucune consultation préalable de leur part, et celles-ci continuent de projeter sur eux de vastes zones d’ombre. Cette réalité négative a permis de faire émerger un nouveau concept : celui de Souveraineté des Données Autochtones (IDS)¹ qui, outil légitime par excellence, soulève des questions essentielles quant à la propriété, la représentation² et le contrôle au sein des communautés où les données sont ouvertes. Les Peuples Autochtones du Kenya peuvent invoquer le droit de contrôler les données émanant de leurs communautés ainsi que toutes celles relatives à leurs communautés et à leurs terres, en exprimant clairement leurs droits tant individuels que collectifs à la confidentialité des données. Selon le site internet de l’Etat des Données Ouvertes :³

« ... Les idées issues de la Souveraineté des Données Autochtones (IDS) défient clairement les discours dominants sur les données « ouvertes » et remettent en question les approches les plus répandues en matière de propriété des données, d’attribution de licences, d’utilisation des données selon des voies résonnant bien au-delà des contextes strictement autochtones, attirant l’attention sur les dynamiques de pouvoir post-coloniales en cours dans maints ordres du jour sur les données. »

Les Peuples Autochtones du Kenya peuvent bâtir des ponts avec les divers réseaux de l’IDS en pleine expansion, et qui oeuvrent à la création de nouveaux principes sur les données ouvertes dans le but d’un respect élargi des droits autochtones. Sans une approche des droits de l’homme, une conception minutieuse, sans omission d’aucune sorte, la technologie dominante des systèmes d’information est susceptible de renforcer les inégalités actuelles et d’atteindre gravement les secteurs les plus vulnérables de la société kényane tels que les Peuples Autochtones. Ceux-ci ont un besoin urgent de protection de leurs données, et actuellement, l’urgence est qu’ils soient le mieux informés possible afin que leurs décisions soient clairement fondées à propos du processus en cours d’« Huduma Namba ».

Le Peuple Autochtone des Ogiek rattrapé dans l'affaire sanctionnée des expulsions par le gouvernement du Complexe Forestier de Mau

Le cadre juridique fixé le 26 Mai 2017 à Arusha, en Tanzanie, par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples enjoignait les autorités kényanes de réinstaller les Ogiek, chasseurs-cueilleurs autochtones, dans la Forêt de Mau. En 2019, alors que la sentence n'avait guère été exécutée, les Ogiek demeurés dans la forêt firent partie des milliers de résidents expulsés de force pour une soi-disante « *occupation illégale et la destruction de l'important bassin versant qu'elle représente* ». Les Peuples Autochtones ont durant des siècles dépendus de leur biodiversité locale et de leurs écosystèmes vitaux. Les chasseurs-cueilleurs Ogiek du Kenya dépendent pour leur survie de la gestion durable et de l'usage du Complexe Forestier de Mau situé dans la Vallée du Rift au Kenya. Toutefois, dès le mois de Juillet 2019, en dépit du fait qu'ils sont les principaux gardiens naturels de la forêt, les chasseurs-cueilleurs Ogiek firent partie des 60.000 familles victimes de ces expulsions arbitraires de la forêt de Mau, opérées par le gouvernement et sanctionnées par la Justice. Nul examen digne de ce nom n'a été effectué pour identifier d'éventuels occupants illégaux, mais aussi et surtout pour garantir les droits des habitants Ogiek de la forêt et faire respecter la décision de justice de la Cour Africaine. La justification des expulsions opérées par le gouvernement kényan par le truchement du Ministère de l'Environnement et des Forêts, fut le sauvetage de l'écosystème forestier de Mau, en déplaçant les populations accusées d'occupation illégale du périmètre forestier, de sabotage de l'intégrité du Complexe par empiètement, colonisation anarchique et déforestation intensive. Alors même que les autorités kényanes avaient indiqué que les cibles de ces expulsions étaient les occupants illégaux et non pas les populations autochtones telles que les chasseurs-cueilleurs Ogiek, il s'est avéré indéniable que de nombreux Ogiek ont été expulsés à cette occasion. Comme l'a souligné Peter Ng'asike, une victime Ogiek de ces récentes évictions :

« ... Tout en sachant qu'il est essentiel de sécuriser et de conserver la Forêt de Mau en tant que Bassin Versant de vitale importance et abritant bon nombre de ressources forestières capitales tant pour le pays que pour les communautés locales dont les chasseurs-cueilleurs et les pasteurs, le mode utilisé pour désigner les occupants illégaux et les destructeurs de la forêt s'est avéré inefficace dans la mesure où il a fait de nombreuses victimes dans le camp des populations autochtones Ogiek. »

Par conséquent, il y a urgence à ce que le gouvernement kényan s'assure du retour dans la forêt de Mau des Ogiek expulsés. Ils ne sont ni des occupants illégaux ni des colons, et ils doivent obtenir des compensations à la hauteur des violations de leurs droits qu'ils ont encourues à l'occasion du processus d'expulsion. En réponse à la décision de justice de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le ministre de l'Environnement et des Forêts avait nommé une Commission Spéciale destinée à guider le Gouvernement du Kenya dans l'application de la sentence en faveur des populations autochtones Ogiek de la Forêt de Mau. Le 6 Juin 2019, la Commission Spéciale a rencontré les représentants de la communauté sous les auspices du Programme de Développement des Populations Ogiek (OPDP), réunion au cours de laquelle la communauté Ogiek fit part de ses doutes quant à la sincérité de la Commission Spéciale pour mettre réellement en application la décision de la Cour Africaine, comme l'attestent les multiples ajournements et les beaux discours sans lendemain parmi bien d'autres entraves.

Il est impératif que les autorités kényanes, en consultation avec le peuple autochtone Ogiek, exécutent enfin la décision de la Cour Africaine, ne fût-ce que pour être en phase avec les obligations du pays au regard du Droit International et des Droits de l'Homme, mais aussi de sa propre constitution. Selon le Chapitre des Droits de l'Homme, l'ONG de défense des droits de l'homme (RWKC), les autorités du Kenya doivent adopter une approche collaborative en matière de gestion de la forêt, proche de celle appliquée en ce qui concerne la forêt du Mont Kenya, dans laquelle les communautés locales sont de plus en plus impliquées dans la conservation de la biodiversité au travers d'Associations forestières communautaires (CFAs). Dans un tel contexte, les communautés ont en effet pris en charge la restauration des zones forestières dégradées ainsi que le contrôle de la biodiversité.

Pas de Sursis en vue pour le Peuple Autochtone des Sengwer

Le Peuple Autochtone des Sengwer est comme les Ogiek un peuple de la forêt ayant eu à se battre en un conflit qui s'éternise avec les autorités du Kenya pour faire valoir leurs droits ancestraux sur les terres des Monts de Cherangany dans le Nord-Ouest du pays. En point d'orgue de leur combat sans fin pour leurs droits fonciers communautaires, en Octobre 2019, leurs représentants déposèrent une requête auprès du Gouvernement pour obtenir leur reconnaissance en tant que communauté kényane. De même, ils n'ont eu de cesse de poursuivre leur action visant à demander la restitution et la préservation de leurs terres ancestrales au cœur de la Forêt d'Embobut, dans la Vallée du Rift. En maintes occasions, les Sengwer ont été expulsés de leurs terres forestières, et, en 2019, ils ont eu à nouveau à faire face à des menaces d'expulsion imminente, apparemment pour permettre au gouvernement de prendre le contrôle de la conservation au niveau national des forêts et des ressources en eau. Les Sengwer ont aussitôt demandé audience au Président kényan Uhuru Kenyatta, dans une tentative de porter leurs doléances au sommet de l'Etat. Malheureusement, en vain. En désespoir de cause, ils déposèrent une autre requête auprès du Gouvernement afin d'être autorisés à revenir sur les terres desquelles ils furent expulsés, et d'être reconnus dans leurs droits comme étant officiellement les propriétaires et les habitants des terres forestières d'Embobut.

Lente mise en œuvre du Méga-Projet LAPSSET : une sorte de bénédiction pour les Peuples Autochtones ?

Le projet phare de Transport : Port de Lamu – Sud Soudan – Ethiopie (LAPSSET) est supposé selon les Autorités Kényanes booster le développement et améliorer le sort des communautés en grande majorité autochtones résidant le long du couloir de plus de mille kilomètres affectés au projet. Les Peuples Autochtones habitant tout au long du parcours de ce corridor ont bien souvent exprimé leur désarroi à propos de ce projet pour lequel ils n'ont quasiment jamais été consultés ni impliqués, en dépit du fait qu'ils étaient en train de perdre d'immenses portions prélevées sur leurs terres communautaires ainsi que des ressources stratégiques, au nom de la mise en service du Projet LAPSET. Leur souci majeur est que la conception, la mise en forme et la mise en œuvre partielle du Projet n'ont guère tenu compte d'un quelconque Consentement, Libre, Préalable et Documenté (FPIC) de la part des communautés touchées par le LAPSET, et que par conséquent cela s'est fait en violation de l'Article 10 (2) (a) - qui traite de la participation des gens - de la Constitution du Kenya. Les gouvernements locaux (à l'échelon des Comtés) au pouvoir dans la Zone investie par le Projet se sont

très souvent interrogés sur la nature exacte du LAPSSET en cours de réalisation. Ce fut notamment le cas en 2019.

Le Gouvernement Local illustrant le mieux cette interrogation est sans conteste celui d'Isiolo. Le Comté d'Isiolo est situé à l'épicentre du Projet LAPSSET, d'où la route, le chemin de fer et le pipeline pétrolier convergent avant de s'étirer jusqu'au Sud Soudan et en Ethiopie. Les leaders d'Isiolo, mais aussi les ONGs de défense du Pastoralisme et d'autres organisations de la société civile telles que « Sauver Lamu » plaident sans relâche pour une adhésion à des approches fondées sur le droit dans la mise en application du Projet LAPSSET, ainsi qu'une adhésion aux règles internationales protégeant les droits de l'homme et en particulier les droits des Peuples Autochtones. A l'occasion d'une visite en Septembre 2019 à Lamu et au Port de Lamu, le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta fit part de ses préoccupations concernant la lenteur avec laquelle plusieurs éléments du Projet se mettaient en place, menaçant la viabilité de l'ensemble du LAPSSET. Ces retards dans la réalisation des ouvrages infrastructurels de l'arrière-pays pourraient bien faire l'affaire des Peuples Autochtones affectés par le Projet dans la mesure où une réalisation différée pourrait coïncider avec la mise à exécution tant attendue de la Loi sur les Terres Communautaires qui procurera une protection significative aux terres communautaires. Une bénédiction inattendue pour eux !?

Changements climatiques, Conservation et Peuples Autochtones au Kenya

Les Peuples Autochtones du Kenya ont durant des siècles utilisé différentes stratégies pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles dont les animaux et les plantes sans mettre en péril leur durabilité à long terme. Le maintien d'un équilibre optimal entre les plantes, la terre, les animaux et les humains dans le but de satisfaire à la fois leurs besoins immédiats et futurs a toujours été pour eux la pierre angulaire de leurs stratégies d'adaptation. Cependant, celles-ci sont à présent mises à mal par les changements climatiques. Interminables et imprévisibles sécheresses, saisons des pluies rallongées, inondations, disparition d'espèces végétales de vitale importance, détérioration des écosystèmes, ingérence dans les mécanismes migratoires et émergence de nouvelles maladies tant pour les hommes que pour les animaux, s'imposent aujourd'hui comme les défis majeurs à relever par les Peuples Autochtones et leurs terres ainsi bien sûr qu'autour de leurs stratégies et pratiques de gestion de leurs ressources naturelles. La désorientation induite par ces changements climatiques affecte considérablement les Peuples Autochtones dans les régions arides et semi-arides, en raison des cycles de sécheresse de plus en plus fréquents et intenses. Il en résulte une raréfaction de leurs sources de revenus telles que le bétail, les forêts, les ressources en eau et la terre, menant à un déclin de la production et à un appauvrissement. Il est vital que les stratégies d'aide mises en place au niveau national pour atténuer les effets des changements climatiques incorporent les connaissances techniques des Peuples Autochtones. Un mélange subtil de science et de savoirs autochtones sera essentiel pour faire face aux impacts des changements climatiques au Kenya, qui requièrent la mise en place de stratégies concrètes et proactives pour répondre à la vulnérabilité et induire de la résilience. Cela suppose également que l'on développe un ensemble global d'interventions susceptible de renforcer les fondements écologiques et socio-économiques des Peuples Autochtones et d'assurer la constante reproduction de la faune et de la flore. De telles questions ont été débattues au Kenya en Mars 2019, à l'occasion de l'Assemblée des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEA) ; à l'occasion

aussi de la Semaine Globale de la Terre, en Juin 2019 ; et enfin lors de la Semaine Annuelle des Pasteurs du Kenya, qui s'est tenue en Décembre 2019.

Les femmes autochtones : dernier bastion de la responsabilité sociale ?

En 2019, les femmes autochtones ont continué d'être sous-représentées au sein des structures et processus de gouvernance à l'échelle nationale et à l'échelon local, et se sont vues exclues des décisions majeures les concernant. Cet état de fait maintient les femmes autochtones dans la pauvreté, la dépendance et les atteintes aux droits de l'homme. Alors que les Peuples Autochtones comptent de loin parmi les communautés du pays les plus en marge par rapport aux services et infrastructures socio-économiques, les femmes autochtones quant à elles ont aussi à faire face à une marginalisation interne en dépit du fait qu'elles sont les gardiennes de l'environnement et reproduisent de façon durable l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles.

L'amélioration du partage équitable des bénéfices générés par ces ressources est pourtant demeurée négligeable en 2019. Dans certains cas, des hommes ont vendu des portions de la terre familiale ou du cheptel familial sans impliquer ni informer ou consulter leurs épouses, privant par conséquent femmes et enfants de leur capital de vie et de bien-être. Dans d'autres cas, des hommes demeurant les principaux décideurs et les représentants de la communauté, ont négocié avec des sociétés privées afin que ces dernières aient accès à l'exploitation de leurs ressources, et ont ensuite dilapidé les compensations financières qui leur ont été données en échange, sans aucunement les partager avec leurs femmes qui sont pourtant leurs partenaires ayant autant droit qu'eux à ces ressources.

Les femmes autochtones du Kenya possèdent des atouts tout à fait uniques qui contribuent au bien-être global des communautés autochtones de bien des façons, et notamment en matière de gestion des possessions familiales, de la nourriture et de l'eau, mais aussi de soins prodigués à toute la famille, et enfin de transmission aux enfants de l'héritage culturel, des traditions et bien sûr de la langue, etc. Malgré une Loi sur les Terres Communautaires qui met en lumière l'inclusion des femmes dans tout sujet en lien avec la question foncière, leur rôle en matière de prise de décision, d'intéressement à la propriété et à toute autre possession, a été négligeable tout au long de l'année 2019. Leurs tâches et responsabilités élevées s'accompagnent rarement de droits accrus et d'inclusion dans les prises de décisions. En conséquence, les femmes autochtones et leurs enfants occupent des positions de plus en plus vulnérables et dépendantes au sein de leurs villages et foyers. Alors même que la Constitution du Kenya leur garantit certains droits et activités, en 2019, les femmes autochtones n'ont obtenu que des droits en « papier » sur la terre et les possessions, lorsqu'elles n'ont pas perdu purement et simplement leurs droits en matière d'héritage ainsi qu'un contrôle significatif dans les processus décisionnels. Enfin, les femmes autochtones ont eu fort peu d'opportunités de gagner le moindre revenu.

Notes

1. Indigenous Data Sovereignty is a global movement advocating for rights based Indigenous data governance principles and protocol
2. They can argue based on the IDS principle that resonates with the UNDRIP in the context of Indigenous Peoples' inherent and inalienable rights relating to the collection, ownership and application of data about their people, lifeways and territories.

3. OD4D Network, State of Open Data. Accessed 26 February 2020: <https://stateofopendata.od4d.net/utuza>, Karlos "Libye. L'exode des Touaregs, citoyens sans papiers". Courrier International, 11 January 2019: <https://www.courrierinternational.com/article/libye-lexode-des-touaregs-citoyens-sans-papiers>

Références

1. Huduma Namba – Huduma namba kwa Huduma bora: www.hudumanamba.go.ke
2. Seven Things You Should Know About Huduma Namba: <https://icj-kenya.org/news/latest-news/271-seven-things-you-should-know-about-huduma-namba>
3. July, 20, 2019: Irungu Houton; It is critical we get it right on Huduma Namba registration: <https://www.standardmedia.co.ke/article/2001334536/it-is-critical-we-get-it-right-on-huduma-namba-registration>
4. Apr 22, 2019: Raila: Huduma Namba should be mandatory: www.standardmedia.co.ke/
5. Apr 18, 2019: More trouble for Kenyans who fail to get 'Huduma Namba': <https://www.nation.co.ke/>
6. May 23, 2019: Ian Omondi: Why you might be required to register for Huduma Namba again: <https://citizentv.co.ke/news/why-you-might-be-required-to-register-for-huduma-namba-again-249136/>
7. Christine Mungai: Kenya's Huduma: Data commodification and government tyranny: <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/kenya-huduma-data-commodification-government-tyranny-190806134307370.html>
8. 7 Hefty Fines Await You in New Huduma Namba Bill: www.kenyans.co.ke
9. Vincent Omondi: On benefits & dangers of Huduma Namba (Big Data): <https://medium.com/@vinnieomondi/notes-on-benefits-dangers-of-huduma-namba-big-data-748aa787145c>
10. The Huduma Bill, 2019 - Ministry of ICT: <https://www.ict.go.ke/wp-content/uploads/2019/07/12-07-2019-The-Huduma-Bill-2019-2.pdf>
11. Open Data Development: The state of open data; histories and horizons: <https://stateofopendata.od4d.net/>
12. Nov 3, 2019: Hard questions Huduma Namba needs to tackle: <https://www.nation.co.ke/oped/opinion/Hard-questions-Huduma-Namba-needs-to-tackle/440808-5334510-99kr9t/index.html>
13. What You Need to Know About Signing up for The Huduma: <https://www.africalegalnetwork.com/kenya/news/national-integrated-identity-management-system/>
14. November 22, 2019: Sh1bn budget cut delays Huduma Namba cards rollout: <https://www.businessdailyafrica.com/news/Sh1bn-budget-cut-delays-Huduma-Namba-cards/539546-5357946-u6jk63z/index.html>
15. November 29, 2019: Data Protection in the Age of Huduma Namba: Who Will Benefit? <https://www.theelephant.info/op-eds/2019/11/29/data-protection-in-the-age-of-huduma-namba-who-will-benefit/>
16. February, 6, 2019: Memorandum of the Ogiek Community to the taskforce on the implementation of the African Court on Human and Peoples Rights issued against the Government of Kenya: <http://www.ogiekpeoples.org/images/downloads/Ogiek-MOU-to-Taskforce-2019.pdf>
17. March 8, 2019: Ogiek sold Mau land to us, group claims: <https://www.nation.co.ke/counties/nairobi/Ogiek-sold-Mau-land-to-us-group-claims/1954174-5015190-m8hd4qz/index.html>
18. September 2, 2019: 60,000 families targeted in second Mau Forest eviction: <https://www.nation.co.ke/counties/narok/All-set-for-round-two-of-Mau-evictions/1183318-5257202-xg96tiz/index.html>
19. September 7, 2019: Ogiek demand resettlement in Mau as ruled by African court <https://www.nation.co.ke/counties/nakuru/Ogiek-demand-justice-over-Mau/1183314-5265816-cv6j7g/index.html>
20. December 2019: Interaction in Narok town with Peter Ng'asike, a member of the Ogiek Indigenous group
21. September 8, 2019: How politics, greed fuel encroachment of Mau complex: <https://www.standardmedia.co.ke/article/2001341127/how-politics-greed-fuel-encroachment-of-mau-complex>
22. September 10, 2019: Rights group mounts campaign for Indigenous people to remain in Mau: <https://www.standardmedia.co.ke/article/2001341373/rights-group-mounts-campaign-for-Indigenous-people-to-remain-in-mau>
23. September 11, 2019: Tobiko on Mau: We'll kick out big sh after phase II evictions: <https://www.the-star.co.ke/news/2019-09-11-tobiko-on-mau-well-kick-out-big-sh-after-phase-ii-evictions/>
24. November 11, 2019: <https://www.kenyanews.go.ke/documentary-on-ogiek-community-launched/>
25. September 20, 2019: Human Rights Watch: Kenya: Abusive Evictions in Mau Forest: Stop Excessive Use of Force; Uphold Guidelines: <https://www.hrw.org/news/2019/09/20/kenya-abusive-evictions-mau-forest>
26. Republic of Kenya National Environment Policy 2013: <http://www.environment.go.ke/>
27. Climate change: Africa gets ready: www.un.org/africa/osa/pdf/un
28. Mainstreaming biodiversity and wildlife management into climate change policy frameworks in selected east and southern African countries: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6014149/>
29. Gaborone Declaration on Climate Change: <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/25792>
30. John Campbell: African Wildlife Conservation and Kenya's Wildlife Policy Act: <https://www.cfr.org/blog/african-wildlife-conservation-and-kenyas-wildlife-policy-act>
31. Bank's Climate Change Action Plan - African Development Bank: <https://www.afdb.org/leadadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfricanDevelopmentBankClimateChangeActionPlan2016-2020.pdf>
32. IFAD: Country Technical Note on Indigenous Peoples' Issues: <https://www.ifad.org/documents/38714170/40224460/Kenya.pdf/7f70d9b6-5e5c-4628-942c-7ae749a2f262>
33. Kenya, UN Women Watch: womenwatch.unwomen.org/country/kenya
34. Karani Anthony Mwangi & Ng'iru Ivy Wanjiku: University of Nairobi: Women, Indigenous
35. Knowledge and Culture in the Conservation of Biological Resource in Kenya: <https://uonresearch.org/saw/article/women-Indigenous-knowledge-and-culture-in-the-conservation-of-biological-resources-in-kenya/>
36. Kenya's Indigenous women voice their predicaments in development: <https://www.ogiekpeoples.org/index.php/blogs/82>
37. April 2013: Education critical to empower Indigenous women in Kenya, says an

activist: <https://news.un.org/en/audio/2013/04/579522>

Michael Tiampati a travaillé comme journaliste au Kenya et en Afrique de l'Est pour Reuters Television et Africa Journal. Il travaille avec les peuples autochtones du Kenya depuis plus de 19 ans, y compris le Centre pour le développement des droits des minorités (CEMIRIDE), le Maa Civil Society Forum (MCSF) et la Mainyoito Pastoralist Integrated Development Organization (MPIDO). Il est actuellement le coordinateur national du Réseau de développement pastoral du Kenya (PDNK) et le président du nouveau réseau pastoral d'Afrique orientale et australe.

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2020

Traduction par **Xavier Peron**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique et membre de son Conseil consultatif